

TARIFS 2026-2027

Quotient familial	Mercredis		Vacances scolaires
	Demi-journée <i>Repas inclus</i>	Journée <i>Repas inclus</i>	Journée d'accueil de loisirs <i>ou de stage - Repas inclus</i>
0 - 306	1,33 €	2,16 €	2,16 €
307 - 399	2,16 €	3,35 €	3,35 €
400 - 499	2,87 €	4,16 €	4,16 €
500 - 599	4,50 €	5,92 €	5,92 €
600 - 699	4,86 €	6,50 €	6,50 €
700 - 799	5,32 €	7,69 €	7,69 €
800 - 999	5,45 €	8,88 €	8,88 €
1000 - 1499	6,66 €	11,51 €	11,51 €
1500 - 1999	7,24 €	12,92 €	12,92 €
2000 et +	7,97 €	14,63 €	14,63 €
Hors Angers < ou = à 306	7,79 €	10,23 €	10,23 €
Hors Angers 307 à 850	7,94 €	12,00 €	12,00 €
Hors Angers > à 850	9,94 €	18,42 €	25,00 €

En cas d'allergie alimentaire, constatée par un Protocole d'accueil individualisé (PAI), impliquant la fourniture d'un panier-repas par la famille, un abattement de 10 % est appliqué.

Annulation

Vous pouvez modifier ou annuler vos réservations sans frais jusqu'au lundi de la semaine précédant l'accueil de votre enfant. Passé ce délai, l'absence devra être justifiée (certificat médical, bulletin d'hospitalisation de l'enfant ou arrêt de travail des parents) dans un délai de 3 jours ouvrés.

Pour transmettre votre justificatif, rendez-vous en ligne sur votre Espace Parents ou en guichet, au Point info famille (hôtel de ville) et relais-mairies,

ou par courrier à Mairie d'Angers – Direction Éducation BP 80011 – 49020 Angers Cedex 02.

Pour lutter contre l'absentéisme (qui prive certains enfants d'une place) et le gaspillage alimentaire, toute annulation hors délai ou absence non justifiée sera facturée 6 €, plus le coût de la prestation.

Tout retard constaté à la fin du service (après 18h30) sera facturé 6 €.